

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
INTERDICTION DE STATIONNER EMMENAGEMENT 253 RUE DU SIEUR DE BRAS SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 AOÛT 2024 Arrêté n°2024/193		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;

VU le le Code de la Route et notamment ses articles R.411-21-1, R.417-10 ;

CONSIDERANT la demande formulée par Madame Béragère BITU reçu par mail en date du lundi 22 juillet 2024 pour l'organisation de son emménagement prévu au 253 rue du Sieur de Bras à Ifs, le samedi 10 et dimanche 11 août 2024 ;

ARRETE

- Article 1** Du vendredi 09 août 20h00 jusqu'au dimanche 11 août 2024 20h00, le stationnement de tous véhicules, hors véhicules de service public, est interdit sur les deux places de stationnement situé devant le 253 rue du Sieur de Bras à Ifs.
- Article 2** Seront considérés comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté. Ceux-ci seront verbalisés et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière. Aucune dérogation ne sera admise.
- Article 3** Les services de Police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions complémentaires en matière de stationnement et/ou de circulation qui pourront s'avérer nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la sécurité sur la voie publique.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;
 - Madame Béragère BITU.

Fait à Ifs, le 23 juillet 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE